



Criteres d'attribution de la cave liee a un logement

Par **jodimmo**, le **01/08/2012 à 14:49**

BONJOUR, ALORS QUE JE SUIS LOCATAIRE DE L'APPARTEMENT LE PLUS GRAND DANS UN BATIMENT DONT LE BAILLEUR EST LA SEMIDEP, LE GARDIEN, LORS DE L'ENTREE DANS LES LIEUX , M'A FAIT VISITE ET ATTRIBUE A MON INSU, LA CAVE N°3 LA PLUS PETITE ET POURTANT , LA CAVE LA PLUS GRANDE QUI PORTE LE MEME N° QUE MON APRT. LE N°1, M'A ETE OCCULTEE. UNE PLUS ANCIENNE LOCATAIRE M'A INFORMEE QUE JE N'OCCUPAIT PAS LA VERITABLE CAVE QU'OCCUPAIT L'EX LOCATAIRE DU N°1. SUR QUOI DOIS JE ME BASER POUR RECUPERER MA VERITABLE CAVE SACHANT QUE LE GARDIEN M AVAIT DEJA FAIT SIGNER L ETAT DES LIEUX A MON DESAVANTAGE SUR LA QUESTION. MERCI D AVANCE.

Par **cocotte1003**, le **01/08/2012 à 15:24**

bonjour, si vous avez signé le bail avec un numéro précis, vous ne pouvez rien faire pour avoir celle qui est plus grande même si elle était avant avec le logement, cordialement